

Deressi und Güzel-Dere nach Tarsus dürfte mit unserer Dümbelekroute identisch sein, wengleich ich den Namen Kara-Kismes-Boghaz nirgends zu hören bekam und die von mir begangene Straße wohl durch das Deirmen-Dere (= Güzel-Dere) führt, das Panbuk-Deressi dagegen nördlich liegen lässt, somit gegenüber der Aidoststraße zurückzutreten haben. Wahrscheinlich ist dagegen die Dümbelekroute mit dem dritten der von Curtius a. a. O. erwähnten Übergänge zu identifizieren.

Wien, im Mai 1901.

F. SCHAFFER.

Militärischer Grabstein aus Selymbria.

Im Garten der englischen Botschaft in Constantinopel befindet sich schon seit langer Zeit ein interessanter Inschriftstein, der in Abbildung, wie ich glaube, noch nicht veröffentlicht wurde. Er ist aus weißem Marmor, 2,23^m hoch, 1,05^m breit; die Dicke konnte nicht constatiert werden, da der Stein in die Gartenmauer eingelassen ist, was auch die Photographie zum Theil erschwerte. Der obere Theil trägt, wie aus Fig. 224 ersichtlich ist, auf dem Gebälk,

das über zwei seitlich begrenzenden Halbsäulen ruht, in etwa 0,05^m hohen Buchstaben die Inschrift:



ΜΑΡΚΟΣ - ΚΙΝΚΙΟΣ - ΝΙΓΡΕΙΝΟ (sic)
ΣΤΡΑΤΙΩΤΗΣ ΧΩΡΤΗΣ ΕΝΔΕΚΑΤΗΣ ΟΡ
ΒΑΝΗΣ ΗΡΩΣ ΑΓΑΘΟΠΟΙΟΣ ς

Μάρκος Κίνκιος Νιγρείνος
στρατιώτης χώρτης ένδεκάτης όρ-
βανής, ήρωσ άγαθοποιός.

Fig. 224 Grabstein aus Selymbria eines Miles coh. XI urb.

Darunter in Relief die Gestalt des Nigrinus in gegürteter Tunica, Bundschuhen und Mantel, die Hand auf dem Schwertknauf

(ein zweites, längeres Schwert an der rechten Hüfte); daneben links im Winkel eine gleichfalls mit einer gegürteten Tunica bekleidete kleinere Figur, die in

der Linken einen Speer, in der Rechten eine Rolle hält. Die Basis, die an der linken Seite stark beschädigt ist, trägt eine Anzahl kleiner, zum Theile recht undeutlicher Reliefdarstellungen, von denen ich, da eine photographische Wieder-

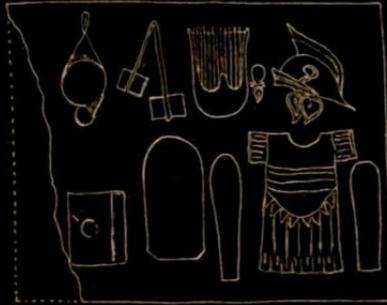


Fig. 225
Reliefs der Basis von Fig. 224.

gabe nicht gelingen wollte, in Fig. 225 eine Skizze beifüge. Das Meiste daran bedarf keines Commentars, nur bezüglich der beiden links stehenden Gegenstände wären ein paar Worte zu sagen. Der untere ist offenbar ein Volumen; ich glaube daran Spuren eines Siegels unterscheiden zu können (Diplom?). Die beiden kreisförmigen Gestalten darüber hängen, wie man auf dem Steine selbst noch deutlich unterscheiden kann, in einem Netze, welches oben eine Öse zum Tragen hat (Spielballen?). (A. v. Domaszewski vermuthet dagegen, wie

mir mitgetheilt wird, eine Kürbisflasche in einem Tragnetz, bestimmt, mit den beiden an einer Schnur hängenden Paketen rechts an einer Gabel auf dem Marsche getragen zu werden, wie Darstellungen der Traianssäule dies erläutern.) Oben folgt dann nach rechts hin eine Lyra mit Plektron und ein Helm mit Stürnschirm und Nackenschutz, Crista und zwei blattförmigen Backenlaschen. Unten folgt ein großer, oben abgerundeter Schild, Panzer, eine Bein- und eine Armschiene. An dem Originale ist, wie die Photographie erkennen lässt, der Höhenunterschied zwischen Arm- und Beinschiene beträchtlicher.

Der Grabstein stammt aus der Umgebung von Selivri-Selymbria. In Minuskeln wurde die Inschrift veröffentlicht von Th. Homolle in A. Dumont, *Mélanges d'archéologie et d'épigraphie* 376 n. 62^c 10. Hier ist als frühere Literatur nachgewiesen Déthier, *Epigr. v. Byzantion* S. 68 f. n. XLVIII und Papadopoulos Kerameus *Sylogos* 1886 S. 70.

Nigrinus war Soldat der Cohors XI urbana und diente, da er bartlos dargestellt ist, nicht später als unter Traian. Auf die Zeit Traians scheinen die Buchstabenformen zu deuten. Der Zeitansatz auf Septimius Severus ist sicherlich falsch.

Constantinopel, am 3. Mai 1901.

FRANZ FREIHERR VON CALICE.

pour éviter ou combattre les incendies dans ces deux places de commerce et dans les docks qui y existaient. Lui ou son successeur ajoutèrent encore trois cohortes, la XVI^e, la XVII^e et la XVIII^e; la XIII^e revint de Lyon à Rome et y fut remplacée d'abord par la XVII^e, puis par la XVIII^e; la XVII^e avait quitté Ostie pour Rome en 69, sous Othon¹. Toutes ces combinaisons supposent naturellement que les numéros des cohortes mentionnées par les textes cités en note nous ont été exactement transmis par les copistes ou les lapicides, ce qui n'est pas absolument certain. Tel était l'état de choses pour les cohortes urbaines au temps de Vitellius. Sous ce prince le nombre de ces cohortes fut réduit à quatre², sans qu'on puisse dire si dans ce nombre étaient comprises celles qui étaient cantonnées en dehors de Rome. Avec Vespasien nous arrivons à une organisation plus certaine et plus durable. La totalité des cohortes fut fixée à quatre³; mais en outre l'empereur créa une nouvelle cohorte, la I^{re} (*coh. I Flavia urbana*)⁴, qu'il établit à Lyon, tandis que la XIII^e était envoyée à Carthage⁵, où elle fut mise à la disposition du procureur de l'empereur, chargé de la perception des impôts et de l'administration des domaines impériaux. Ultérieurement, entre 76 et l'époque de Trajan, pour laquelle elle est déjà mentionnée⁶, peut-être sous Domitien, une XV^e cohorte fut instituée; et dès lors pendant un siècle il y eut six cohortes, dont deux au moins en dehors de Rome⁷. Au cours du II^e siècle, sous Trajan ou Hadrien, la cohorte de Lyon permuta avec celle de Carthage, la *cohors prima* étant en Afrique et la *tertia decima* en Gaule⁸. Cette dernière paraît avoir été supprimée à l'époque de Septime-Sévère⁹, après la défaite d'Albin¹⁰; on ne trouve plus aucune trace de son existence au III^e siècle. Il est encore question des cohortes urbaines (X, XI et XII dans une dédicace à Constantin II, César (317-337)¹¹.

L'effectif des cohortes urbaines était, comme celui des cohortes prétoriennes, de mille hommes¹²; mais elles ne contenaient pas de cavaliers.

Le chef suprême de ces troupes était le *praefectus urbi* (voir ce mot)¹³, du moins au I^{er} et au II^e siècle. M. von Domaszewski pense qu'au III^e siècle elles faisaient partie de la garde impériale et étaient à la disposition du préfet du prétoire, tout en continuant à fournir au préfet de la ville son état-major¹⁴.

Au temps de Tibère, les *urbaniciani* campaient avec les prétoriens dans le camp prétorien à Rome¹⁵; plus tard, peut-être depuis Septime-Sévère¹⁶, peut-être depuis Aurélien¹⁷, ils occupèrent une caserne bâtie dans le voisinage du temple du Soleil, au *forum Suarium*¹⁸ (*castra*

urbana). À Carthage, on a retrouvé l'emplacement de la caserne de la *cohors I urbana* sur le plateau de Bordj Djedid¹⁹.

Les soldats des cohortes urbaines étaient des citoyens romains. Au début ils furent recrutés en Italie, comme les prétoriens²⁰; dès l'époque des Flaviens on faisait appel aux provinciaux des parties les plus civilisées de l'empire; les Africains y furent admis depuis Septime-Sévère²¹.

La durée légale du service pour les *urbaniciani* était de 20 ans, comme pour les légionnaires²²; leur rang dans la hiérarchie militaire les plaçait au-dessus de ceux-ci, mais au-dessous des prétoriens; c'est ce que prouvent un certain nombre d'inscriptions qui mentionnent des carrières militaires de soldats ou d'officiers de la garnison de Rome²³, et le fait que la solde des légionnaires est inférieure à celle des soldats des cohortes urbaines²⁴ et celle-ci à la solde des prétoriens. Nous rappellerons seulement ici que les simples soldats touchaient, dans les cohortes urbaines, 250 deniers par an sous

Auguste et que leurs émoluments atteignirent sous Caracalla le chiffre de 1250 deniers. Chaque cohorte avait à sa tête un *tribun*²⁵.

Le monument qui nous fait le mieux connaître le costume et l'armement des cohortes urbaines est une tombe de Selivri (Selymbria)²⁶ (fig. 7237). On y voit, au-dessus de l'épitaque de M. Cincius Nigrinus, soldat de la XI^e cohorte urbaine, l'image d'un homme vêtu de la tunique, les épaules couvertes d'un *sagum*, les pieds chaussés de brodequins lacés au-dessus de la cheville; la main gauche s'appuie sur le pommeau d'une épée courte; une seconde, plus longue, pend du côté droit. Au-dessous du personnage est représentée, à côté d'objets en partie difficiles à déterminer²⁷, son armure complète: un casque avec frontal, couvre-nuque, aigrette,



Fig. 7237. — Soldat de la cohorte urbaine.

¹ C. i. l. XI, 335. — ² Tac. *Hist.* I, 80 (an. 69); C. i. l. VI, 481; XIII, 1499. — ³ Tac. *Hist.* I, 64 (an. 69). — ⁴ Mommsen, *l. c.*, p. 15. — ⁵ Cf. ce qui a été dit à ce sujet Hirschfeld, au C. i. l. XIII, p. 250. — ⁶ Tac. *Hist.* I, 80. — ⁷ Tac. *Hist.* II, 93. — ⁸ Dipl. mil. de l'an 76 (C. i. l. III, p. 853). — ⁹ C. i. l. XIII, 1853. — ¹⁰ Mommsen, *Eph. epigr.* V, p. 118 sq.; R. Cagnat, *L'Armée d'Afrique*, 2^e éd., p. 212 sq. — ¹¹ C. i. l. X, 5829; Dessau, *Inscr. sel.* 2081. — ¹² Une inscription du temps de Marc-Aurèle (C. i. l. VI, 1099) ne mentionne comme étant à Rome que les cohortes X, XII et XIV; un diplôme militaire du temps de Caracalla (C. i. l. III, p. 891) cite les quatre cohortes X, XI, XII, XIV. — ¹³ Mommsen, *loc. cit.*, p. 120; Hirschfeld au C. i. l. XIII, p. 250. — ¹⁴ Cf. un diplôme militaire de Lyon, où elle est mentionnée sous Commode (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.* 1913, p. 490). — ¹⁵ Hirschfeld, *loc. cit.*; von Domaszewski, *Die Burgordnung des röm. Heeres*, p. 64. — ¹⁶ C. i. l. VI, 1156 a; cf. XI, 3203. — ¹⁷ Tac. *Hist.* II, 93; Dion fixe leur effectif à 1500 (LV, 24, 6). — ¹⁸ Tac. *Hist.* III, 64; *Stat. Sil.* I, 3, 9; Dio, LXXXV, 4; *Vita Caracalli*, I, 6; C. i. l. IX, 1617; von Domaszewski, *loc. cit.*, p. 16 sq. — ¹⁹ Von Domaszewski, *Die Religion des röm. Heeres*, p. 76, note 1.

et *Die Burgordnung*, p. 16, note 6. — ²⁰ Cf. Jordan-Hülsem, *Topogr. der Stadt Rom*, I, 3, p. 356, note 32. — ²¹ Von Domaszewski, *l. c.* — ²² *Chronogr. de l'an 354*, p. 148 M. — ²³ Cf. C. i. l. VI, 1156 a; *tribunus cohortium urbanianum et fori Suarii*. — ²⁴ Cf. R. Cagnat, *Armée d'Afrique*, 2^e éd., p. 214. — ²⁵ Tac. *Ann.* IV, 5. — ²⁶ Les inscriptions font connaître la patrie d'un certain nombre de soldats des cohortes urbaines; on en trouvera des listes dans O. Bohn, *Ueber die Heimath der Prätorianer* (Anhang II) et *Eph. epigr.* V, p. 250 sq. — ²⁷ *Dig.* XXVII, 4, § 8 9. — ²⁸ Exemples: C. i. l. II, 4461; III, 7334; IX, 5839, 5840; X, 3733, 4872; XI, 20. — ²⁹ Voir les tableaux dressés à l'article *strabon.* — ³⁰ Tac. *Ann.* VI, 9; cf. un grand nombre d'inscriptions: C. i. l. VI, 2869, 2909, 2914, 7921; IX, 1617; Cagnat, *Ann. epigr.* 1889, 187, 1903, 368, etc. — ³¹ *Jahreshefte des österreich. arch. Institutes*, IV, 1901, p. 207, fig. 224 et 225 (= notre fig. 7237). — ³² Voir l'article du baron von Calce, *Österr. Jahreshefte*, *loc. cit.* — Bismarck, Otto Eichhorst, *De cohortibus urbanianis imperatorum romanorum*, Danzig, 1865, in 4^o; Th. Mommsen, *Gesammelte Schriften*, VI, p. 19 sq.